

Formulaire MRS 2004

Contexte et besoins

ARRETE ROYAL (24 juin 1999 publié le 29 février 2000)
tâches du médecin coordinateur et conseiller
en maison de repos et de soins

« ...Pour ce qui est des médicaments, il s'agira au moins de rédiger et d'utiliser un formulaire pharmaceutique... »

«... tous les médecins qui traitent un ou plusieurs résidents s'engagent ... (à) la contribution à la rédaction et à l'utilisation du formulaire pharmaceutique ...»

OBJECTIFS

- Outil national
- Guide de référence (EBM) pour une prescription rationnelle
- Pas de caractère coercitif
- Liste non limitative
- Communication interdisciplinaire

Conditions de réalisation

Outil de référence scientifique :

- Critères rigoureusement scientifiques
- Choix économiquement responsables
- Pathologies les plus fréquentes rencontrées en médecine générale
- Orienté vers le groupe-cible
- Tenant compte des prises en charge thérapeutiques médicamenteuses et non médicamenteuses

QUI?

- Projekt Farmaka (Gand)
- CUMG (UCL)
- Werkgroep Huisartsenformularium OCMW Gand

Nombreux partenaires : INAMI, CBIP, Ministère de la santé publique, associations de Médecins Généralistes et associations de Pharmaciens, CUMG et DUMG, société belge de gériatrie et gérontologie,...

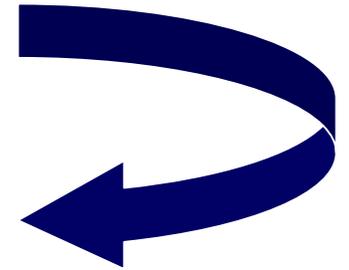
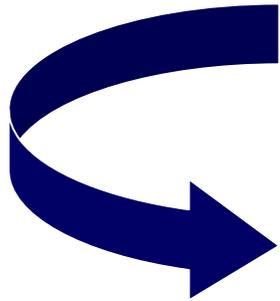


Participation multidisciplinaire

Partenariat

Médecins et pharmaciens des
Associations scientifiques

Médecins et pharmaciens des
Universités



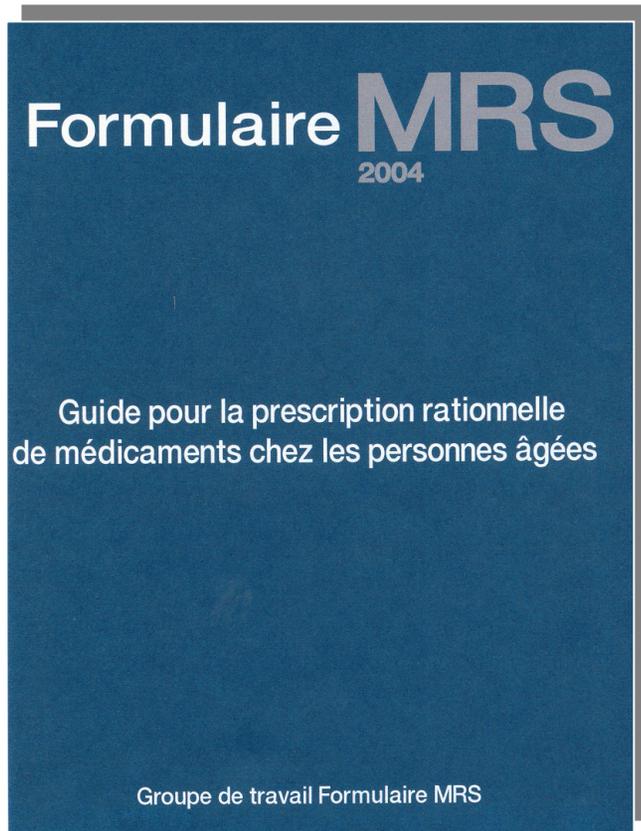
Médecins et pharmaciens des
organisations professionnelles

Revoir les sélections + commentaires critiques

POUR QUI?

1. Les Médecins Coordonnateurs
2. Les Médecins Généralistes traitants
3. L'équipe infirmière des MRS
4. Toute personne intéressée par la gériatrie

Structure



- Chapitres
- Fiche pour chaque molécule sélectionnée

Revue associée : FormulR info



- Paraît 5 fois par an
- Motivations détaillées des sélections
- Raisons de non sélections
- Nouvelles brèves (pharmacothérapie)

Les chapitres

Sélection des chapitres calquée sur la répartition pertinente des chapitres du

***Répertoire Commenté des Médicaments
(CBIP)***



11 chapitres + 1 soins palliatifs + 1 trousse d'urgences

Les chapitres

- Chaque chapitre est élaboré grâce à la collaboration d'une **équipe de travail**
- Chacune de ces équipes est animée par un responsable et est dotée d'un **responsable d'édition**
- Elle suit en permanence la **littérature** qui concerne le sujet
- La rédaction est un **processus dynamique**

Les fiches

- ❖ Mention de la molécule sélectionnée
- ❖ Indications
- ❖ Contre-indications
- ❖ Posologie
- ❖ Précautions d'utilisation
- ❖ Effets indésirables
- ❖ Interactions (médicaments, aliments)
- ❖ Fiche technique

Les fiches

Fiche technique

Spécialités et préparations magistrales avec mention :

- dosages, conditionnements
- coût
- information sur le remboursement
(cf site <http://www.cbip.be>)
- modalités de conservation (durée, température, lieu)

Critères de sélection

Sélection réalisée de manière indépendante
avec des critères rigoureusement scientifiques
afin de baser le contenu du formulaire sur des
données scientifiques EBM

les plus récentes et les plus pertinentes



*Textes et fiches sont conçus selon une
méthodologie stricte et précise*

Critères de sélection

Besoin de preuves scientifiques d'efficacité

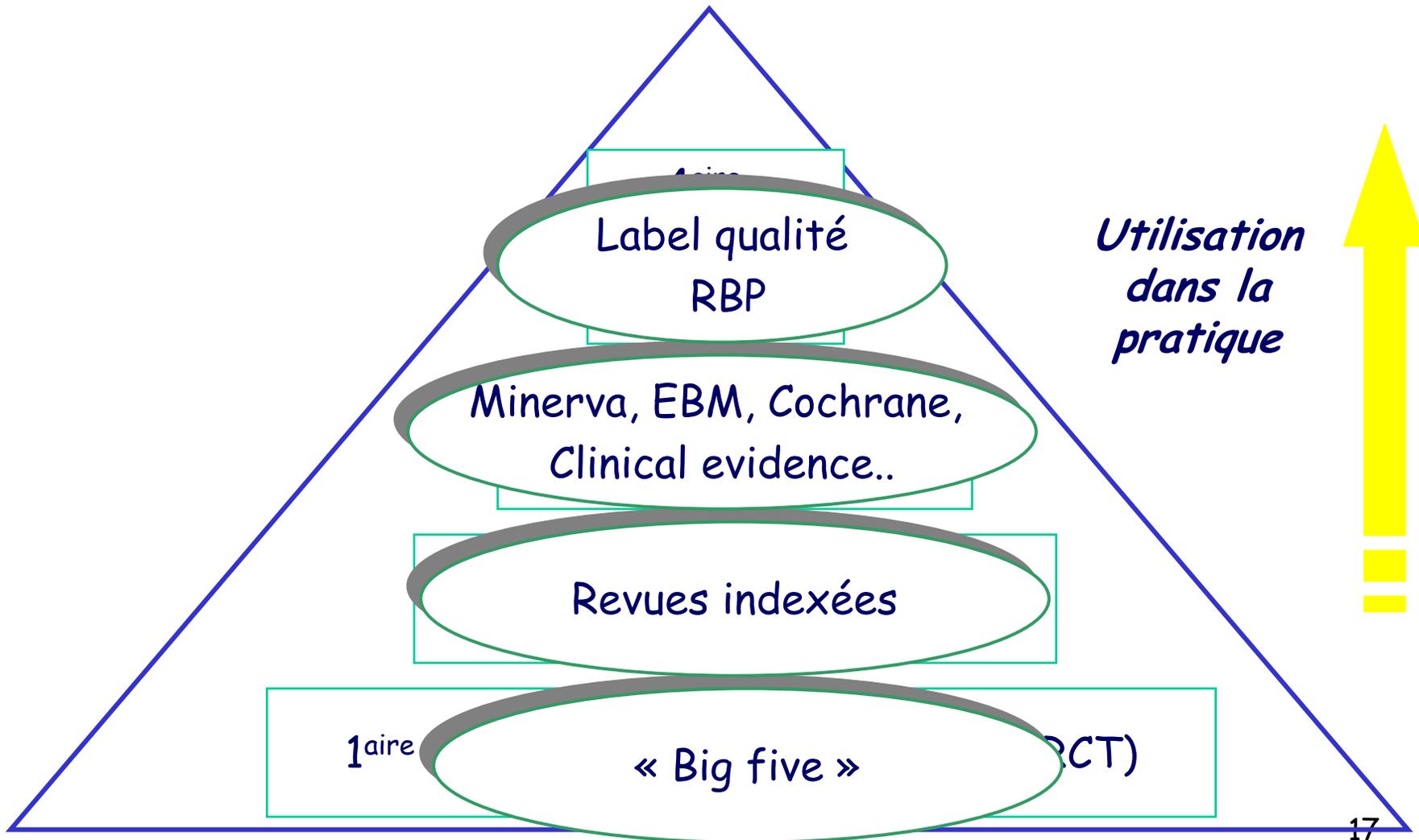


Études cliniques en double aveugle, randomisées,
réalisées si possible chez les personnes âgées,
en première ligne de soins



Gamme de présentation adéquate
Facilité d'emploi et coût

Les niveaux de littérature



Sources scientifiques

- **Sources EBM (Evidence-Based Medicine)**
Résumé et commentent les données d'études valides
Ex : Clinical Evidence, Cochrane Library, fiches de transparence, Minerva, sources de l'ISDB (Folia, la Revue Prescrire, Geneesmiddelenbulletin,...)
- **Traités de pharmacologie - Formulaires**
Ex : Répertoire Commenté des médicaments, BNF, Farmacotherapeutisch Kompas, Martindale, Geriatric Dosage Handbook, ...
- **Recommandations de bonne pratique et textes de consensus belges**
Ex : SSMG, WVVH, consensus INAMI

Sources scientifiques

- *Standards ou recommandations étrangères*
Ex : Nederlandse Standaarden, SIGN, ANAES
- *Notices scientifiques*
- *Etudes originales*
si infos insuffisantes ou pas assez récentes dans les sources précitées

Exemples

Sélections système respiratoire

La toux

- Produits sélectionnés
 - Dextrométhorphan
 - Codéine
- Produits non sélectionnés
 - Noscapine (trop peu de données disponibles)
- Conseil : apport suffisant de liquides

Sélections système respiratoire

L'asthme

- Produits sélectionnés
 - Béclométasone
 - Salbutamol
 - Ipratropium
 - Association salbutamol-ipratropium
 - Formotérol
 - Méthylprednisolone
 - Théophylline

Sélections système respiratoire

L'asthme

- Produits non sélectionnés
 - Fluticasone (coût élevé par rapport à la béclométhasone)
 - Association fixe β_2 -mimétique-cortico inhalés (pas d'avantages thérapeutiques)
 - Association fixe fénotérol-ipratropium (++) d'effets indésirables)
 - Antileucotriènes (pas preuve efficacité chez pers. âgées)
 - Antihistaminiques H_1 (pas preuve efficacité chez pers. âgées)

Sé lection: PARACÉTAMOL

Indications

- premier choix dans le traitement de la douleur aiguë ou chronique (y compris dans l'arthrose)
- premier choix dans le traitement de la fièvre

Contre-indications

Posologie

- 0,5 à 1 g toutes les 4 à 6 heures
- maximum de 3 (voire 4) g par jour
- par voie orale ou rectale

Pré cautions d utilisation

- à utiliser avec prudence chez les patients atteints d'insuffisance hépatique ou rénale et chez les patients alcooliques
- ne pas dépasser la dose journalière de 4 g
- en cas d'utilisation prolongée, il est recommandé de contrôler plus étroitement l'INR chez les patients sous traitement anticoagulant oral

Effets indésirables

Lésions hépatocellulaires (ictère ou nécrose)

- si surdosage: > 10 g en une fois mais > 4 g chez alcooliques
- en cas d'atteinte hépatique
- après un jeûne prolongé

Interactions

- + inducteurs enzymatiques et/ou consommation chronique d'alcool (risque potentialisé en cas de consommation simultanée de ces 2 substances): augmentation du risque d'hépatotoxicité du paracétamol (accumulation des métabolites toxiques du paracétamol)

Fiche technique

	Quantité	Prix	Tick. mod. ordinaire	Tick. mod. préf.	Index
paracétamol 500 mg					
WITTE KRUIS MONO® (SMB / GSK) compr. (séc.)	20	€ 2,06	€ 2,06	€ 2,06	10,30
PARAPHAR® (Unicophar) compr. (séc., disp.)	30	€ 3,20	€ 3,20	€ 3,20	10,67
DOCPARA® (Docpharma) compr. (séc., sol.)	30	€ 3,22	€ 3,22	€ 3,22	10,73
WITTE KRUIS MONO® (SMB / GSK) poudres	20	€ 2,23	€ 2,23	€ 2,23	11,15
PARACETAMOL EG® (Eurogenerics) compr.	30	€ 3,54	€ 3,54	€ 3,54	11,80
PANADOL® (GSK) compr. (séc.)	60	€ 7,09	€ 7,09	€ 7,09	11,82
ALGOSTASE MONO® (SMB / GSK) compr. efferv.	32	€ 4,00	€ 4,00	€ 4,00	12,50
PANADOL® (GSK) compr. (séc.)	30	€ 3,84	€ 3,84	€ 3,84	12,80
SANICOPYRINE® (Sanico) compr. (séc.) Adulte	20	€ 2,63	€ 2,63	€ 2,63	13,15
PERDOLAN® (Janssen-Cilag) compr. (séc.)	30	€ 4,19	€ 4,19	€ 4,19	13,97
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) compr.	30	€ 4,30	€ 4,30	€ 4,30	14,33
PANADOL® (GSK) compr. (séc.)	20	€ 3,00	€ 3,00	€ 3,00	15,00
PERDOLAN® (Janssen-Cilag) compr. (séc.)	20	€ 3,10	€ 3,10	€ 3,10	15,50
LEMGRIP® (Reckitt Benckiser / Omega) compr. (disp.)	20	€ 3,12	€ 3,12	€ 3,12	15,60
DOLPRONE® (Aventis) compr. (séc.)	16	€ 2,62	€ 2,62	€ 2,62	16,38
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) compr. efferv. (séc.)	32	€ 5,57	€ 5,57	€ 5,57	17,41
PERDOLAN® (Janssen-Cilag) compr. efferv. (séc.)	20	€ 3,72	€ 3,72	€ 3,72	18,60
DOLOL-INSTANT® (Sandipro) compr. (fondant, séc.)	20	€ 4,20	€ 4,20	€ 4,20	21,00
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) compr. Odis (fondant)	16	€ 3,53	€ 3,53	€ 3,53	22,06
SANICOPYRINE® (Sanico) supp. Adulte	6	€ 1,86	€ 1,86	€ 1,86	31,00
PERDOLAN® (Janssen-Cilag) supp. Adulte	12	€ 3,82	€ 3,82	€ 3,82	31,83
paracétamol 600 mg					
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) supp. Adulte	12	€ 3,28	€ 3,28	€ 3,28	27,33
paracétamol 650 mg					
LEMGRIP® (Reckitt Benckiser / Omega) poudre (sach.)	12	€ 5,70	€ 5,70	€ 5,70	47,50
paracétamol 1 g					
PANADOL® (GSK) compr.	50	€ 11,40	€ 11,40	€ 11,40	22,80
ALGOSTASE MONO® (SMB / GSK) compr. efferv.	20	€ 5,00	€ 5,00	€ 5,00	25,00
PANADOL® (GSK) compr.	20	€ 5,70	€ 5,70	€ 5,70	28,50
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) compr. efferv. Forte (séc.)	32	€ 10,90	€ 10,90	€ 10,90	34,06
DAFALGAN® (Bristol-Meyers Squibb) compr. efferv. Forte (séc.)	16	€ 6,10	€ 6,10	€ 6,10	38,13

(Source: Tableaux des prix CBIP septembre 2003; pour une éventuelle mise à jour des prix, consultez www.cbip.be)

Préparation magistrale (remboursement conditionnel*)	
R/ Paracétamol 500 mg à 1 g p.f. 1 gélule	
1 module= 10 gélules Actif= € 1 VIPO= € 0,30	maximum 6 modules= 60 gélules Actif= € 6 VIPO= € 1,80

* Remboursée si la préparation est utilisée pour le traitement des algies chroniques, moyennant une autorisation du médecin-conseil

Demande d'autorisation: outre la mention du nom du médicament pour lequel l'autorisation est demandée, le médecin traitant établit un rapport motivé qui confirme le diagnostic qu'il envoie au médecin conseil. Sur base de ce rapport, le médecin conseil délivre au bénéficiaire l'autorisation dont la durée de validité est limitée à 12 mois maximum.

L'autorisation peut être prolongée pour de nouvelles périodes de 12 mois maximum à la demande motivée du médecin traitant.

Le bénéficiaire remet l'autorisation au pharmacien qui délivre. Celui-ci mentionne sur la prescription de médicaments le numéro d'ordre qui y figure et est autorisé à appliquer le régime du tiers payant.

L'autorisation reste en la possession du bénéficiaire.

Révision permanente

- Version totalement remaniée : chaque année sous la forme papier
- Dans l'intervalle, les informations nouvelles ou modifications importantes reprises dans FormulR/info ou sur le site Web

<http://www.formularium.be>



Adéquation aux données scientifiques
les plus récentes